

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-BC-03-021

**CHAMBRE DE  
COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE DE  
TERRITORIALE DE  
L'OISE – AUTORISATION  
DE SIGNATURE DU  
PRESIDENT**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 2 OCTOBRE 2019**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 15**

**présents : 11**

**votants : 13**

-----  
**DATE DE  
CONVOCATION :  
23 SEPTEMBRE 2019**

**SECRETAIRE DE  
SEANCE :  
Alexis PATRIA**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi deux octobre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

*Siégeaient à l'assemblée,*

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) Président de séance
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

*Pouvoir :*

- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur François DUMOULIN (Courteuil)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Madame Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

*Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :*

- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 11 présents, 4 absents et 2 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé des motifs

Dans le cadre de la compétence « développement économique » et afin d'améliorer les actions en matière de politique locale du commerce de proximité de détail et de la restauration, les représentants de la **Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de l'Oise (CCITO)** proposent les actions suivantes :

- Déceler les entreprises en difficultés et les orienter vers le Centre d'Information et de prévention
- Conseiller les commerçants sur leurs problématiques quotidiennes (vitrine, aménagement, communication...)
- Les informer sur leurs obligations règlementaires (accessibilité, hygiène, RGPD...)